

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 491

24 février 2012

SOMMAIRE

Adex S.A.	23562	"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard	23546
Adex S.A.	23568	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	23567
Aesop S.à r.l.	23545	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	23567
Agence EWERS S.à.r.l.	23539	ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial	23545
Arkley Capital S.à r.l.	23563	ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial	23538
ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited	23548	Oriana Capital Partners S.à r.l.	23552
Ausco Holding S.à r.l.	23552	Oriana Capital Partners S.à r.l.	23540
Baek-Immo Sicav	23546	Petit Bois Property S.A.	23561
Ballymore Properties Luxembourg Sàrl	23546	Poona S.A.	23540
BRE/Blackpool Holding S.à r.l.	23530	Pranil S.A.	23536
Carbati	23545	Raduga Holdings S.A.	23568
CEHTRA Europe S.à r.l.	23548	Rocanam Services S.à r.l.	23568
Centre d'Isolation S.A.	23547	Securisite Luxembourg Sàrl	23562
Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch ...	23547	Sweet Whip Private S.A. SPF	23563
Content Union S.A.	23562	Syrtals International S.A.	23568
Continental Finance Group S.A.	23562	Timken Lux Holdings II S.à r.l.	23522
Continental MultiMedia S.A.	23547	Twilight S.A.	23537
ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l. ...	23539	Wasserbillig Motorway Catering Services S.A.	23530
Efin S.à r.l.	23540	Window of Europe AG	23537
Evanio Investments Holding S.A. SPF	23541	Window of Europe AG	23538
Finarca Holding S.A.	23563	Wollwert S.à.r.l.	23538
Geotelecommunications Investments S.A.	23566	Wood Trader Exchange S.à r.l.	23539
Grana Companies	23545	WorkOnce Mobile Sàrl	23530
GT Satellite Systems S.A.	23567	Xetix S.à r.l.	23539
INEOS Luxembourg II S.A.	23547	Xor Engineering Sàrl	23544
INEOS Luxembourg I S.A.	23536		
Lavalliere S.A.	23548		
"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard	23546		

Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.164.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Timken Company, a company organized under the laws of State of Ohio in the United States of America, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA,

hereby represented by Mrs. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Timken Lux Holdings II S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares (*parts sociales*), of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 – Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) class A director and of one (1) class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;
- iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
The Timken Company	50,000	50,000.-	100%	100%
TOTAL	50,000	50,000.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by two (2) class A director:
 - a. Mr. Christopher J. Holding, born on 25 February 1959 in Canton, Ohio, USA, residing professionally at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706;
 - b. Mr. Christian A. Sanwald, born on 10 July 1966 in Kehl, Germany, residing professionally at 2, Timken street, F-68000, Colmar, France;
 and by two (2) class B directors:
 - a. Mrs. Agnes Csorgo, born on 27 July 1978 in Hatvan, Hungary, residing professionally at 16, Pasteur avenue, L-2310 Luxembourg;
 - b. Mrs. Annick Magermans, born on 22 May 1976 in Verviers, Belgique, residing professionally at 16, Pasteur avenue, L-2310 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

The Timken Company, une société organisée et existante selon les lois de l'état de l'Ohio, Etats-Unis, ayant son siège social au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA,

ici représentée par Mademoiselle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Timken Lux Holdings II S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 – Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un

(1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;
- iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
The Timken Company	50.000	50.000,-	100%	100%
TOTAL	50.000	50.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par deux (2) gérants de classe A, à savoir:

a. Mr. Christopher J. Holding, né le 25 février 1959 à Canton, Ohio, USA, résidant professionnellement au 1835 Avenue Dueber, SW, Canton, Ohio 44706;

b. Mr. Christian A. Sanwald, né le 10 juillet 1966 à Kehl, Allemagne, résidant professionnellement au 2, rue Timken, F-68000, Colmar, France;

Et deux (2) gérants de classe B, à savoir:

c. Mrs. Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

d. Mrs. Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15165. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008597/440.

(120009149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Wasserbillig Motorway Catering Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 157.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009884/10.

(120011098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

WorkOnce Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.844.

Le bilan et l'annexe relatifs aux comptes annuels pour l'exercice social de la société WorkOnce Mobile S.à r.l. se terminant le 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WorkOnce Mobile S.à r.l.

Référence de publication: 2012009887/11.

(120011039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

BRE/Blackpool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.139.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 141118,

here represented by Ms. Marie Arnaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 2nd November 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Blackpool Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder – Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirtyfirst of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The seven hundred fifty (750) shares have been subscribed by BRE/Europe 5NQ S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151600 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141118,

Ici représentée par Mlle Marie Arnaud, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Blackpool Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social- Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les sept cent cinquante (750) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 5NQ S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151600, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008120/300.

(120008681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.195.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société:

- Hans Casier, ayant pour adresse 79A, Prinsenhof, B-9000 Gent, Belgique, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- John David Thompson, ayant pour adresse 9, Chemin des Pessules, CH-1296 Coppet, Suisse, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- Florence Bardot, ayant pour adresse 3, Avenue des Uttins, CH-1180 Rolle, Suisse, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

- Natalina Arena, ayant pour adresse 310, Ransbeekstraat, B-1120 Bruxelles, Belgique, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour INEOS Luxembourg I S.A.

Signature

Référence de publication: 2012010263/20.

(120011498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pranil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9165 Merscheid, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.519.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011

Les actionnaires de la société PRANIL S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Paul Raymond De Brandt, ingénieur, demeurant à B-4770 Amel, Weissenbrücke 288.

- Madame Nicolina Mastronardi, fonctionnaire internationale, demeurant à L-8443 Steinfort, 15, route de Kõrich.

sont arrivés à leur terme en 2010, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Par ailleurs, l'assemblée générale constate le décès des administrateurs suivants:

- Monsieur Robert Auguste De Brandt, retraité, demeurant à B-1000 Bruxelles, 23, Square Ambiorix.

- Madame Andrée Léonie Laure Radermecker, sans état particulier, demeurant à B 1000 Bruxelles, 23, Square Ambiorix.

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Jean-Louis Paul Huyberechts, employé, né le 27/06/1953 à Etterbeek, demeurant à 10, rue de la Brasserie, B-5310 Saint-Germain

pour une durée de cinq années soit, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

De même, l'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Paul Raymond De Brandt, ingénieur, demeurant à B-4770 Amel, Weissenbrücke 288,

est arrivé à son terme en 2010, décide de le renouveler rétroactivement dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué pour autant que la valeur de l'engagement reste inférieure à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-). Au delà de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) il faudra en outre la signature d'un autre administrateur.

D'autre part, le mandat du commissaire de:

- Monsieur Jean-Louis Francotte, retraité, demeurant à B-1120 Bruxelles, 31, avenue du Pois de Senteur étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, Monsieur Paul Raymond De Brandt, ingénieur, demeurant à B-4770 Amel, Weissenbrücke 288, est nommé au poste de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2012009142/38.

(120009270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Window of Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés le 12 mars 2010 sous le numéro LO 100036669

La version corrigée remplace la 1^{ère} version.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009891/12.

(120010898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Twilight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.120.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft " TWILIGHT SA", (matr. 1995 2204 257), mit Sitz in L-9776 Wilwerwiltz, 2, am Duerf

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 95.120,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz in Clerf, am 7. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 339 vom 25. Juli 1995,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.35 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen TIEZEMA, Geschäftsmann, (matr: 1966 10 15 597) geboren am 15. Oktober 1966 in Hattem in den Niederlanden, wohnhaft in L-9771 Stockem, maison 2, welcher erklärt alleiniger Besitzer aller 1.000 Aktien der Gesellschaft zu sein;

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

Die Versammlung rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann da alle Aktien vertreten sind.

III. Gemäss einstimmig angenommener Tagesordnung wird einstimmig beschlossen:

- Dass die Aktionäre, welche das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschließen;

- Dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Kompartenten als Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

– Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,- und von dem Komparenten persönlich übernommen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an dem Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jürgen TIEZEMA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2012. Relation: DIE/2012/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 16. Januar 2012.

Référence de publication: 2012009265/43.

(120009425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Window of Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés le 12 mars 2010 sous le numéro LO 100036668

La version corrigée remplace la 1^{ère} version.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009892/12.

(120010899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Wollwert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 94.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2009 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23/11/2011 sous la référence L110186021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009896/12.

(120011096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 155.260.

A dater du 13, janvier 2012, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial

RCSL N°:B155260

Avant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Michel VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2012009921/15.

(120010267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Wood Trader Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.411.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009897/10.

(120010805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Xetix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.229.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009899/9.

(120011334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 160.404.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012010187/19.

(120012003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Agence EWERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9213 Diekirch, 1, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 134.463.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.
Pour la société Agence Ewers Sàrl
Signature

Référence de publication: 2012010002/12.

(120011580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Poona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 décembre 2011 à 11.000 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Jean REUTER,

Joseph WINANDY,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Pierre SCHILL

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012010446/21.

(120011469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Efin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 333.992,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.168.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire de la Société en date du 30 décembre 2011:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.

- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Efin S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012009944/17.

(120011215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Oriana Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.430.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 2 mai 1952 à Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de catégorie B de la société à responsabilité limitée

Oriana Capital Partners S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 132430

Date effective: 17 Janvier 2012

Luxembourg, le 17 Janvier 2012.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2012009963/16.

(120010713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Evanio Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company named EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.949 (the "Company").

The Company has been incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 16, 1998, published in the Mémorial C number 199 of March 24, 1999. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Henri Hellinckx on December 10, 2010 and published in the Mémorial C number 443 of March 8, 2011.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in L1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and scrutineer, Lucie Ribeiro, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of interim financial statements of the Company as of December 28, 2011.
2. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and adoption of the Cyprus nationality.
3. Determination of the registered office in Cyprus and approval of a new name for the continuation of the Company in Cyprus.
4. To change the corporate form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) subject to Luxembourg Law (S.A.) into a private limited liability company to be subject to Cyprus Law (Ltd).
5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Cyprus law (the "new Memorandum and Articles of Association").
6. Acceptation of the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A., TCG Gestion S.A. and Mrs Christelle Ferry as Directors of the Company and release of the current Directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed.
7. Acceptation of the resignation of CAS Services S.A. as current Statutory Auditor of the Company and release of the current Statutory Auditor in respect of the performance of its duties until the day of the present deed.
8. Appointment of Mrs. Chrystalla Mina of Nicosia, Cyprus, citizen of the republic of Cyprus and residing at 54, Dimokratias Street, Nicosia, Agios Eleftherios, Latsia, P.C.2222, Nicosia, Cyprus as new Director and as Secretary of the Company.
9. Confirmation by the shareholders of the Company that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus law requirements, that the Company will cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the creation of a new legal entity.
10. Delegation of powers to and appointment of Mrs. Soteroulla Michael and/or any Advocate of SCORDIS, PAPA-PETROU & CO LLC, acting jointly and/or severally, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

11. Miscellaneous.

II) The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the shares, representing the entire capital of the Company are represented at the present meeting.

IV) As the shares represented represent 100% of the share capital, the meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda. All shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting prior to the meeting and declared to waive all convening requirements.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves:

1. To approve the interim financial statements of the Company as of December 28, 2011.
2. To transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and to adopt the nationality of the Republic of Cyprus.
3. To establish the registered office in Cyprus at 4, Naxou Street, Nicosia, P.C.1070, Nicosia, Cyprus and approve Evanio Investments Holding Limited as the new name for the continuation of the Company in Cyprus.
4. To change the corporate form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) subject to Luxembourg Law (S.A.) into a private limited liability company to be subject to Cyprus Law (Ltd)
5. To approve the Amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Cyprus law (the "new Memorandum and Articles of Association").
6. Acceptation of the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A., T.C.G. Gestion S.A. and Mrs Christelle Ferry as Directors of the Company and release of the current Directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed.
7. Acceptation of the resignation of CAS Services S.A. as current Statutory Auditor of the Company and release of the current Statutory Auditor in respect of the performance of its duties until the day of the present deed.
8. Appointment of Mrs. Chrystalla Mina of Nicosia, Cyprus, citizen of the republic of Cyprus and residing at 54, Dimokratias Street, Nicosia, Agios Eleftherios, Latsia, P.C.2222, Nicosia, Cyprus as new Director and as Secretary of the Company.

Second resolution

The general meeting confirms that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus Law requirements, that the Company will cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of Cyprus law, will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entail the creation of a new legal entity.

Third resolution

The general meeting further resolves to appoint Mrs. Soteroulla Michael and/or any Advocate of SCORDIS, PAPA-PETROU & CO LLC, acting jointly and/or severally, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF, dont le siège est établi à Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 67.949 (dorénavant «la Société»).

La Société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 199 du 24 mars 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 443 du 8 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur, Lucie Ribeiro, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter comme suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée a comme suit:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 28 décembre 2011.
2. Transfert du siège social de la Société de Luxembourg à Chypre et adoption de la nationalité chypriote.
3. Fixation du siège de la Société à Chypre et proposition d'un nouveau nom (nouvelle dénomination) pour la continuation de la Société à Chypre.
4. Changement de la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme conformément à la législation du Luxembourg en société à responsabilité limitée conformément à la législation de Chypre;
5. Modification et réémission des Statuts de la Société conformément à la législation de Chypre (dorénavant le « Nouveau Mémoire et Statuts de la Société »).
6. Acceptation de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A., de TCG Gestion S.A. et de Mme Christelle Ferry en tant qu'Administrateurs de la Société et désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Conseil d'Administration valable jusqu'à ce jour, y compris;
7. Acceptation de la démission de CAS Services S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Commissaire aux Comptes valable jusqu'à ce jour, y compris;
8. Nomination de Mme. Chrystalla Mina de Nicosie, Chypre, citoyen de la République de Chypre avec résidence à 54, Dimokratias Street, Nicosie, Agios Eleftherios, Latsia, P.C.2222, Nicosie, Chypre, comme nouveau gérant de la société et comme Secrétaire de la Société;
9. Confirmation par les Actionnaires de la Société que le nouveau Mémoire et les Statuts de la Société sont conformes aux conditions de la législation chypriote, que la Société cesse d'être une société luxembourgeoise et elle sera exclusivement soumise aux lois chypriotes en vigueur ainsi que ni le transfert du siège de la Société ni le changement de la nationalité de la Société n'entraînent pas la création d'une nouvelle entité juridique;
10. Délégation de pouvoirs et nomination de Mme Soteroulla Michael et/ou tout avocat du cabinet SCORDIS, PAPA-PETROU & CO LLC, qui agiront conjointement et/ou séparément, avec les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) pour toute démarche requise, y compris, non pas à titre limitatif, de l'exécution et de la remise des actes notariés, déclarations, certificats, déclarations sous serment, accords ou autres actes et conformation à toute formalité d'immatriculation et de publication à propos de l'immatriculation du transfert du siège et du changement de la nationalité de la Société à l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la Société soit transféré à Chypre, conformément à la loi.
11. Divers.

II) Les actionnaires qui sont présents ou représentés et le nombre d'actions que chacun d'eux possède sont indiqués sur la liste des participants. La liste de présence est signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres de l'assemblée et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après être signées «ne varietur» par les mandataires, les cadres de l'assemblée et le notaire soussigné, seront annexées aux procès-verbaux.

III) Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions de la Société, qui représentent le capital social total de la Société sont représentées à la présente assemblée.

IV) Étant donné que les actions qui constituent le 100% du capital social sont représentées, l'assemblée peut prendre des décisions sur les questions de l'ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils ont été informés sur les questions de l'ordre du jour de l'assemblée avant l'assemblée et déclarent qu'ils renoncent sous condition d'assemblée.

À la suite des débats, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide:

- 1) D'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 28 décembre 2011.

2) De transférer le siège de la Société du Luxembourg à Chypre et par conséquent, reconnaître la nationalité de la République de Chypre;

3) D'installer le siège social à Chypre au 4, Naxou Street, Nicosie, P.C.1070, Nicosie, Chypre et de reconnaître Evanio Investments Holding Limited comme nouveau nom de la Société pour la continuation à Chypre;

4) De changer la forme juridique de la société à ce qu'elle soit transformée de société anonyme conformément à la loi Luxembourgeoise (S.A.) en société à responsabilité limitée privée conformément à la loi chypriote avec effet à la date des présentes;

5) D'approuver la Modification et réémission des Statuts de la Société conformément à la législation de Chypre (dénommant le «Nouveau Mémoire et Statuts de la Société»).

6) D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A., de TCG Gestion S.A. et de Mme Christelle Ferry en tant qu'Administrateurs de la Société et de leur donner désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Conseil d'Administration valable jusqu'à ce jour, y compris.

7) D'accepter la démission de CAS Services S.A. en tant que Commissaire aux Comptes avec effet à la date des présentes et désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Commissaire aux Comptes valable jusqu'à ce jour, y compris.

8) De nommer Mme. Chrystalla Mina de Nicosie, Chypre, citoyen de la République de Chypre avec résidence à 54, Dimokratias Street, Nicosie, Agios Eleftherios, Latsia, P.C.2222, Nicosie, Chypre, comme nouveau gérant de la société et comme Secrétaire de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale certifie que le nouveau Mémoire et les Statuts de la Société sont établis conformément aux conditions de la République Chypriote et que la Société, cessera d'être une société luxembourgeoise, et conformément aux dispositions en vigueur de la législation chypriote, elle sera exclusivement soumise aux lois de Chypre en vigueur et ni le transfert du siège de la société ni le changement de sa nationalité et de son but social n'entraînent la création d'une nouvelle entité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Soteroulla Michael et/ou tout avocat du cabinet SCORDIS, PAPAETROU & CO LLC, qui agiront conjointement et/ou séparément, selon les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) pour toute démarche requise, y compris, non pas à titre limitatif, de l'exécution et de la remise des actes notariés, déclarations, certificats, déclarations sous serment, accords ou autres actes et conformation à toute formalité d'immatriculation et de publication à propos de l'immatriculation du transfert du siège et du changement de la nationalité de la société à l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la société soit transféré à Chypre, conformément à la loi.

Frais

Les coûts et frais, indemnités et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mise à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.200.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française; et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra et liera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le procès-verbal ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, statut civil et résidence, les comparants ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/192. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008240/211.

(120009264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Xor Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 139.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009900/10.

(120011019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Carbati, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 133.444.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant technique, à compter du 25 avril 2011.

Dudelange, le 22/04/2011.

Da Conceição Antunes Luis Antonio.

Référence de publication: 2012009917/10.

(120010262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

A dater de ce jour, la société FMV CONSULTING SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

GRANA COMPANIES SA - RCSL N°: B128311

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Michel VANSIMPESEN

Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2012009919/13.

(120010273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.260.

A dater de ce jour, la société FMV CONSULTING SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial

RCSL N°: B155260

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Michel VANSIMPESEN

Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2012009922/15.

(120010268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Aesop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.235.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012010000/11.

(120012138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 2, am Wenzler.

R.C.S. Luxembourg B 68.021.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich meine Privatadresse als Delegierter des Verwaltungsrats bzw. als Mitglied des Verwaltungsrats wie folgt geändert hat:

John Gerard
2, rue am Wenzler

L-6840 Machtum

Machtum, den 17. November 2010.

John Gerard.

Référence de publication: 2012009923/13.

(120010843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 2, am Wenzler.

R.C.S. Luxembourg B 68.021.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich meine Privatadresse und mein Familienname als Mitglied des Verwaltungsrats wie folgt geändert haben:

Sylvie Bisdorff (statt Sylvie GERARD-BISDORFF)

7, rue des Champs

L-5515 Remich

Remich, den 17. November 2010.

Sylvie Bisdorff.

Référence de publication: 2012009924/13.

(120010843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Ballymore Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.144.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 28 Novembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012009928/14.

(120011196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

En date du 1^{er} janvier 2012, l'actionnaire unique de la société d'investissement à capital variable 'BAEK-IMMO SICAV a accepté les démissions d'Osman Saritarla et de Bernhard Berg avec effet immédiat et nommé Andrea Mariani et Oliver May, résidant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 17 Janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012009929/14.

(120011115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 150.325.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009932/13.

(120011108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.194.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société:

- Hans Casier, ayant pour adresse 79A, Prinsenhof, B-9000 Gent, Belgique, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- John David Thompson, ayant pour adresse 9, Chemin des Pessules, CH-1296 Coppet, Suisse, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- Florence Bardot, ayant pour adresse 3, Avenue des Uttins, CH-1180 Rolle, Suisse, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

- Natalina Arena, ayant pour adresse 310, Ransbeekstraat, B-1120 Bruxelles, Belgique, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour INEOS Luxembourg II S.A.

Signature

Référence de publication: 2012010264/20.

(120011499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Centre d'Isolation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 67.863.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue le 16 janvier 2012 à 9h00 au siège social de la société Centre d'Isolation S.A. à L-8287 KEHLEN

Les actionnaires décident de démissionner d'office Monsieur Jean-Baptiste FRIES de son mandat d'administrateur de type A et de le remplacer par Monsieur Michel GUIOT domicilié 14, rue François Boudart à B-6700 ARLON.

Le mandat de Monsieur Michel GUIOT expirera à l'issue de l'Assemblée Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Kehlen, le 16/01/2012.

Certifiée sincère et conforme

Monsieur F. NIMAX

Référence de publication: 2012009930/15.

(120011058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.862.

—
- Il résulte des résolutions du représentant permanent en date du 20 décembre 2011 de la succursale Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch que le représentant permanent a pris la décision suivante:

Le siège de la Succursale est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg à partir du 20 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch

Jacob Mudde

Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2012009931/15.

(120010845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Il résulte d'une décision du gérant de la société M. Philippe Adrian, en date du 19 décembre 2011, de transférer avec effet immédiat le siège social de la société vers le 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012009937/14.

(120011278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010016/10.

(120011857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Lavalliere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.178.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «LAVALLIERE S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propiété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propiété».

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 31 mai 2013 à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les six cents (600) actions sont souscrites par la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc BESCH, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, A. GEURTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16500. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008570/194.

(120009417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Oriana Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.430.

Le siège de la société Oriana Capital Partners S.à r.l., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132430 a été dénoncé par son agent domiciliataire Carey S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 17 Janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2012009961/14.

(120010710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.377.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of December. Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

there appeared

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 13 December 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of Ausco Holding S.À R.L. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned, notary, on 7 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1959 of 25 August 2011 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161.377.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all seventeen thousand five hundred (17,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Restructuring of the issued share capital of the Company as follows:

- a. creation of ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J (together the «Classes» and each a «Class» and each share thereof, a «Share»), each with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) and determination of the rights attached to each Class as set forth in agenda item d. below;
- b. reclassification of all seventeen thousand five hundred (17,500) existing shares into seventeen thousand five hundred (17,500) shares of Class A,;
- c. increase of the issued share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand five hundred Australian Dollars (AUD 17,500) to one million Australian Dollars (AUD 1,000,000) by the issue of nine hundred and

eighty-two thousand five hundred (982,500) shares of different classes (being eighty-two thousand five hundred (82,500) shares of Class A and one hundred thousand (100,000) shares in each of Classes B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) for a subscription price of three million Australian Dollars (AUD 3,000,000) (the «Subscription Price»); payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting in a claim of three million Australian Dollars (AUD 3,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind and acknowledgement of the report of the board of managers of the Company on the contribution in kind dated 13 December 2011; allocation of an amount of nine hundred and eighty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 982,500) to the share capital of the Company and an amount of two million seventeen thousand five hundred Australian Dollars (AUD 2,017,500) to the share premium of the Company;

d. Amendment of articles 5 and 14 of the Articles and insertion of a new article 18 «Definition» therein, in order to reflect the above resolutions so as to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1. Issued share capital

The issued share capital of the Company is set at one million Australian Dollars (AUD 1,000,000) represented by one million shares divided into ten (10) classes of shares (each a «Class» and together the «Classes» and each share thereof a «Share»), being:

- one hundred thousand (100,000) shares of Class A;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class B;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class C;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class D;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class E;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class F;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class G;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class H;
- one hundred thousand (100,000) shares of Class I; and
- one hundred thousand (100,000) shares of Class J;

each with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) each.

5.2 Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Share gives right to the holders thereof pro rata to their holding in the relevant Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A is the period starting on 15 December 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts (the «Class A Period»);
- The period for Class B is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts (the «Class B Period»);
- The period for Class C is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts (the «Class C Period»);
- The period for Class D is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts (the «Class D Period»);
- The period for Class E is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts (the «Class E Period»);
- The period for Class F is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the «Class F Period»);
- The period for Class G is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts (the «Class G Period»);
- The period for Class H is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts (the «Class H Period»);
- The period for Class I is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2020 Interim Accounts (the «Class I Period»); and
- The period for Class J is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2021 Interim Accounts (the «Class J Period»).

5.2.4 - In the event a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of shares of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Classes not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class, the holders of shares of such Class shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

5.3 - Modification of the share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

5.4 - Rights attached to the shares

Each share confers the rights set forth in these articles of association.

Art. 14. Distributions.

14.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

14.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these articles of association, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.3 The holders of shares of each Class shall be entitled, during the existence of the relevant Class, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the relevant Class, as follows:

- The holders of shares of Class A shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the shares of Class A held by them, then,
- the holders of shares of Class B shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the shares of Class B held by them, then,
- the holders of shares of Class C shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Shares of Class C held by them, then,
- the holders of shares of Class D shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Shares of Class D held by them, then,
- the holders of shares of Class E shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Shares of Class E held by them, then,
- the holders of shares of Class F shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the shares of Class F held by them, then
- the holders of shares of Class G shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the shares of Class G held by them, then
- the holders of shares of Class H shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the shares of Class H held by them, then
- the holders of shares of Class I shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the shares of Class I, and then,
- the holders of shares of Class J shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the shares of Class J.

14.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») and in accordance with the applicable provisions of the Law.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the members(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 14.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s)."

Art. 18. Definitions.**Available Amount**

means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) (expressed as a positive number) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies or of the present articles of association) (ii) plus any freely distributable share premium and reserves determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be), (iii) less any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable), and (iv) less any dividend entitlements accrued pursuant to article 14.3 of the present articles of association except for the dividend allocated to the Class(es) to be redeemed pursuant to article 5.2 of the present articles of association;

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R - M - D$$

Whereby:

AA = Available Amount

D= Any dividend entitlements accrued pursuant to article 14.3 of the present articles of association except for the dividend allocated to the Class(es) to be redeemed pursuant to article 5.2 of the present articles of association

P = net profits (including carry forward profits)

L = any losses (including carry forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended concerning commercial companies or the present articles of association.

R = available reserves and premium.

M = amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable).

Available Cash

means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board (as applicable) will be paid to the Company in the short term of less than 6 months LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers (as applicable).

Available Cash per Share

Means the Available Cash divided by the number of shares of the relevant Class.

Cancellation Value per Share

means the nominal value per share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class Period

means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period, and Class J Period.

Interim Accounts

means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

New Period

means the period which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period.

2. Amendment of the accounting year of the Company from its current period which starts on 1st January of each year and end on 31st December of the same year, to a period which shall start on 1st July of each year and end on 30th June of the next year; approval that the current financial year shall end on 30th June 2012; amendment of article 11 of the Articles so as to read as follows:

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the next year. After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below. The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F,

Class G, Class H, Class I, and Class J (together the «Classes» and each a «Class», and each share thereof, a «Share»), each with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) and determined the rights attached to each Class as set forth in the amended and restated articles 5, 14 and 18 of the Company's articles of association set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all seventeen thousand five hundred (17,500) existing shares of the Company into seventeen thousand five hundred (17,500) Shares of Class A. The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand five hundred Australian Dollars (AUD 17,500) to one million Australian Dollars (AUD 1,000,000) by the issue of nine hundred and eighty-two thousand five hundred (982,500) shares of different classes (being eighty-two thousand five hundred (82,500) shares of Class A and one hundred thousand (100,000) shares in each of Classes B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) for a total subscription price of three million Australian Dollars (AUD 3,000,000) (the «Subscription Price»).

The Subscription Price was paid by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting in a claim of three million Australian Dollars (AUD 3,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (the «Contribution in Kind»).

The value of the Contribution in Kind was subject to a report issued by the board of managers of the Company dated 13 December 2011 which concludes as follows:

«The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Shareholder in consideration for the issue of 982,500 shares of different classes in the Company with a nominal value of one Australian Dollar each, is equal to an aggregate total amount of AUD 3,000,000 which corresponds at least to the nominal value and share premium of the shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 982,500 shares of different classes and allocate an amount of AUD 982,500 to the share capital and the balance of an amount of AUD 2,017,500 to the share premium.»

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of nine hundred and eighty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 982,500) to the share capital of the Company and an amount of two million seventeen thousand five hundred Australian Dollars (AUD 2,017,500) to the share premium of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend articles 5 and 14 of the Articles and to insert a new article 18 «Definition» therein, in order to reflect the above resolutions as set forth in the Agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company from its current period which starts on 1st January of each year and end on 31st December of the same year, to a period which shall start on 1st July of each year and end on 30th June of the next year.

The Sole Shareholder resolved to approve that the current financial year shall end on 30th June 2012.

The Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand one hundred euro (3.100.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

a comparu

TDR Capital Nominees Limited, une limited company anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et étant enregistrée avec le Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg suivant une procuration datée du 13 décembre 2011 (cette procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Ausco Holding S.à.r.L. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné du 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1959 du 25 août 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.377.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Restructuration du capital social émis de la Société de la manière suivante:

a. création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J (ensemble les «Classes» et chacune une «Classe» et chaque part sociale de celles-ci une «Part Sociale») chacune avec une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1) et détermination des droits attachés à chaque Classe comme spécifié au point d. de l'ordre du jour ci-dessous;

b. reclassification des toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales existantes en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de Classe A;

c. augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents dollars australien (AUD 17.500) à un million de dollars australien (AUD 1.000.000) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (982.500) parts sociales de Classes différentes (à savoir quatre-vingt deux mille cinq cents (82.500) parts sociales de Classe A et cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des Classes B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1) chacune et un montant total de souscription de trois millions de dollars australien (AUD 3.000.000) (le «Prix de Souscription»); paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une créance de trois millions de dollars australien (AUD 3.000.000) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et prise d'acte du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature daté du 13 décembre 2011; allocation d'un montant de neuf-cent quatre-vingt deux mille cinq-cents dollars australien (AUD 982.500) au capital social de la société et un montant de deux millions dix-sept mille cinq cents dollars australien (AUD 2.017.500) à la prime d'émission de la Société;

d. modification des articles 5 et 14 des statuts de la société et insertion d'un nouvel article 18 «Définitions» en vue de refléter les résolutions ci-dessus qui seront libellés comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à un million de dollars australien (AUD 1.000.000) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales divisées en dix (10) classes de parts sociales (chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»), à savoir:

- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe A;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe B;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe C;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe D;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe E;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe F;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe G;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe H;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe I; et
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe J;

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1).

5.2 Rachat

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales à condition que cette annulation concerne l'intégralité d'une ou de plusieurs Classe(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces Classe(s).

5.2.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s), les détenteurs des parts sociales de/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) ont le droit de recevoir de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de/des Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.2.3 Chaque Classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette Classe, en cas de rachat de cette Classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la Classe conformément aux présents statuts:

- la période pour la Classe A est la période commençant le 15 décembre 2011 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe A (la «Période de Classe A»);

- la période pour la Classe B est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2013 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- la période pour la Classe C est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2014 de la Classe C (la «Période de Classe C»);
- la période pour la Classe D est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe C et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2015 de la Classe D (la «Période de Classe D»);
- la période pour la Classe E est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe D et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2016 de la Classe E (la «Période de Classe E»);
- la période pour la Classe F est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe E et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2017 de la Classe F (la «Période de Classe F»);
- la période pour la Classe G est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe F et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2018 de la Classe G (la «Période de Classe G»);
- la période pour la Classe H est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe G et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2019 de la Classe H (la «Période de Classe H»);
- la période pour la Classe I est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe H et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2020 de la Classe I (la «Période de Classe I»); et
- la période pour la Classe J est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe I et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2021 de la Classe J (la «Période de Classe J»).

5.2.4 Si une Classe n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette Classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la Classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant après la Nouvelle Période d'une autre Classe précédant immédiatement celle-ci) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe, étant entendu que s'il n'existe pas une Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de l'année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période.

La première Nouvelle Période commencera le lendemain de la Période de Classe J et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées pendant leur Période conformément à l'article 5.2.3. viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).

5.2.5 - En cas de rachat d'une Classe, les détenteurs de cette Classe recevront le Montant d'Annulation par Part Sociale étant entendu que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminé est supérieur aux Espèces Disponibles par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal aux Espèces Disponibles par Part Sociale.

5.3 - Modification du capital social

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.4 - Droits attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère les droits établis dans les présents statuts.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur, cinq pour cent (5%) devront être prélevés et alloués à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance peut proposer, dans la mesure où des fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans la mesure où les dispositions légales, ou les présents statuts le permettent, que les espèces disponibles pour paiement soient distribuées.

14.3 Les détenteurs de parts sociales de chaque Classe auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée, de recevoir un dividende fixe annuel cumulatif préférentiel, payable au rachat et annulation de la Classe concernée, tel qu'il est décrit ci-dessous:

- les détenteurs de parts sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe A qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe B qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe D qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe E qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe F qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe G qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe H qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe I qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent alors.

14.4 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suivant les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi») et conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés conformément aux dispositions applicables aux distributions décrites à l'Article 14.3 ci-dessus avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportés et les montants devant être alloués à une réserve devant être constituée conformément à la Loi ou à ces statuts et que (ii) tout montant distribué qui ne correspondraient pas à de bénéfices réellement acquis devra être remboursé par l'associé.»

Art. 18. Définitions.

Comptes intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe applicable, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année sociale suivant le début de la période applicable.
Espèces disponibles	signifie toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces déposées à terme ayant une maturité supérieure à 6 mois), tous instruments du marché monétaire facilement négociable, obligations et notes et toutes créances qui de l'avis du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil seront payées à la Société dans le court terme de moins de 6 mois MOINS toutes dettes de la Société payables en moins de 6 mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période le cas échéant) et moins tout montant en espèces déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).
Espèces disponibles par Part Sociale	Signifie les Espèces Disponibles divisées par le nombre de parts sociales de la Classe concernée.
Montant d'Annulation par Part Sociale	signifie la valeur nominale par part sociale devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de parts sociales en émission dans la Classe devant être rachetée et annulée.
Montant Disponible	signifie (sans les compter deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) mais (i) moins toutes les pertes (y compris les pertes reportées) (exprimé en un chiffre positif) et toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ou des présents statuts (ii) plus toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas), (iii) moins tout montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil et (iv) moins tous droits aux dividendes

accumulés en vertu de l'article 14.3 des présents statuts en excluant le dividende alloué à la Classe à racheter en vertu de l'article 5.2 des présents statuts.

De sorte que:

$$MD = B - (P + RL) + R - M - D$$

Où:

MD = Montant Disponible

D= tous droits aux dividendes accumulés en vertu de l'article 14.3 des présents statuts en excluant le dividende alloué à la Classe à racheter en vertu de l'article 5.2 des présents statuts.

B = Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toutes pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montants placés ou devant être placés dans une ou des réserves indisponible (s) conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou les statuts.

R = réserves disponibles et prime d'émission.

M = montant déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).

Nouvelle Période signifie la période qui commencera à la date après la dernière Période de Classe (ou tel que cela peut être le cas la période immédiatement précédent la Nouvelle Période d'une autre Classe) et terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe, sous réserve que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois qui suit la première fin d'année sociale et après la date de début d'une telle Nouvelle Période.

Période de Classe signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H, la Période de Classe I, et la Période de Classe J.

2. Modification de l'année sociale de la Société de sa période actuelle qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à une période qui commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante; approbation que l'année sociale en cours se termine le 30 juin 2012; modification de l'article 11 des Statuts tel qu'indiqué ci-dessous:

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société de la manière décrite ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J (ensemble les «Classes») et chacune une «Classe» et chaque part sociale de celles-ci une «Part Sociale») chacune avec une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1) et de déterminer les droits attachés à chaque Classe tels qu'ils figurent dans les articles 5, 14 et 18 des statuts de la Société figurant à l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de reclasser toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales existantes de la Société en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de Classe A.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents dollars australien (AUD 17.500) à un million de dollars australien (AUD 1.000.000) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (982.500) parts sociales de Classes différentes (à savoir quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) parts sociales de Classe A et cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des Classes B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1) chacune pour un montant total de souscription de trois millions de dollars australien (AUD 3.000.000) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription a été payé par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une créance de trois millions de dollars australien (AUD 3.000.000) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport en Nature»).

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport émis par le conseil de gérance de la Société daté du 13 décembre 2011 dont la conclusion est la suivante:

«Le conseil de gérance, sur base de ce qui précède, considère que la documentation et l'assurance reçue sont une preuve suffisante quant à l'existence et à l'importance de l'Apport en numéraire.

Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus, tel qu'offert par le souscripteur en contrepartie de l'émission de 982.500 parts sociales de différentes classes de la Société d'une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1) chacune, est équivalent à un montant total de AUD 3.000.000, qui correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de différentes classes qui seront émises par la Société, et que, par

conséquent, la Société peut émettre 982.500 parts sociales de classes différentes et allouer le montant de AUD 2.017.500 à la prime d'émission.»

Une preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de neuf-cent quatre-vingt-deux mille cinq-cents dollars australien (AUD 982.500) au capital social de la Société et un montant de deux million dix-sept mille cinq cents dollars australien (AUD 2.017.500) à la prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5 et 14 des statuts de la société et d'y insérer d'un nouvel article 18 «Définitions» en vue de refléter les résolutions ci-dessus, tels qu'ils figurent à l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sa période actuelle qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à une période qui commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'Associé Unique a approuvé que l'année sociale en cours se terminera le 30 juin 2012.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts tel qu'il figure à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille cent euros (3.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Martins Costa, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56279. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008061/516.

(120009349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Petit Bois Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.748.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. La démission de Monsieur Adrien ROLLE avec effet au 13 janvier 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
 - Monsieur Marc VANHELLEMONT (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2016.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2014.

5. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010442/22.

(120011255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.114.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009940/13.

(120011113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Securisite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.563.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2012

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse de la société "Securisite Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée"

Résolution prise:

Entre l'associé unique:

1) Madame Catherine BAUER, née à Sarre-Union (France) le 02 décembre 1966, demeurant à F-57580 Luppy, 15, rue de la Corvée

L'associé décide de transférer l'adresse de 206, route de Thionville L-2610 LUXEMBOURG à 12, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG.

Fait le, 11 janvier 2012.

Catherine BAUER.

Référence de publication: 2012009975/17.

(120010797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.622.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012010027/10.

(120012200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 64.751.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009941/13.

(120011114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Finarca Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.528.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 05 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société FINARCA HOLDING SA

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Me Elisabeth Coureault

Le liquidateur

Référence de publication: 2012009949/13.

(120011135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Arkley Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.249.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de ce qui suit:

- Accepter la démission de Bartosz Szlapka en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nommer Alan Botfield, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2012010052/15.

(120012052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Sweet Whip Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.157.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 6 janvier 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«SWEET WHIP PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,-EUR) divisé en six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'octobre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

23566

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/506. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008592/175.

(120008923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009950/13.

(120011110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

GT Satellite Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 104.868.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009951/13.

(120011106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

—
Die Geschäftsadressen der Vorstandsmitglieder lauten nun wie folgt:

Harry Rosenbaum

Mitglied des Vorstands

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Thorsten Schmidt

Mitglied des Vorstands

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Christian Veit

Mitglied des Vorstands

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Luxemburg, den 13. Januar 2012.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2012009957/18.

(120011279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

—
Die Geschäftsadressen folgender Gremienmitglieder lauten nun wie folgt:

Harry Rosenbaum

Mitglied des Aufsichtsrates

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Markus Thesen

Mitglied des Vorstands

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Christian Veit

Mitglied des Vorstands

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Luxemburg, den 13. Januar 2012.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2012009958/18.

(120011276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012010028/10.

(120012201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009968/13.

(120011107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Rocanam Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.151.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 Décembre 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et TMF Services SA autant que dépositaire du Richmond Unit Trust, les 1,250,000 de la Société sont désormais réparties comme suit:

- TMF Services SA autant que dépositaire du Richmond Unit Trust détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012009969/16.

(120010934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Syrtals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 83.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012011340/12.

(120012243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.
